

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 23 MAI 2020
Installation du conseil municipal**

L'ancien maire : Xavier PROUTEAU

- a déclaré la séance ouverte
- a expliqué que compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, le public ne peut être accueilli et la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée. Il a demandé que la tenue de la séance soit faite à huis clos : proposition acceptée à l'unanimité par un vote à mains levées du conseil municipal
- a proclamé les résultats constatés au procès verbal de l'élection du 15 mars 2020,

| | | |
|-------------------|------------|----------|
| PROUTEAU | Xavier | 344 voix |
| BEAUGENDRE | André | 300 voix |
| CHATRY | Laëtitia | 348 voix |
| CHAUVET | Cyrille | 344 voix |
| GAUTIER | Sylvain | 343 voix |
| GUILLET | Bruno | 354 voix |
| GUILLOIN | Frédéric | 354 voix |
| JOLLY | Valérie | 351 voix |
| LEFRANC-QUEFFURUS | Dominique | 337 voix |
| PICARD | Annabelle | 337 voix |
| PIPAR | Laëtitia | 343 voix |
| PREAULT | Chrystelle | 349 voix |
| PREAULT | Laurent | 347 voix |
| TEXIER | Frédérique | 347 voix |
| VALOT | Emmanuel | 339 voix |

- a installé les nouveaux conseillers municipaux dans leur nouvelle fonction en les nommant.
Le nouveau conseil municipal a désigné comme secrétaire : Cyrille CHAUVET (le plus jeune)

Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, la plus âgée des membres du conseil municipal a pris alors la présidence. Elle a invité les conseillers municipaux à désigner deux assesseurs : Frédéric GUILLOIN et Laëtitia PIPAR pour procéder à l'élection du maire.

Le secrétaire a mis à disposition les bulletins de vote, les enveloppes à chaque conseiller et les a invité à venir voter dans l'urne. Puis il a récupéré les enveloppes, a constaté leur nombre, les a ouvertes et a déclaré élu Xavier PROUTEAU à 14 voix et 1 bulletin blanc.

Le nouveau maire : Xavier PROUTEAU a pris alors la présidence.

Il a alors invité le conseil municipal à élire les adjoints selon les mêmes modalités que l'élection du maire. Il a précisé qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 4 adjoints au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal a fixé à « trois » le nombre d'adjoints.

Les adjoints élus sont :

- Valérie JOLLY : 1^{ère} adjointe avec 15 voix
- Dominique LEFRANC-QUEFFURUS : 2^{ème} adjointe avec 15 voix
- André BEAUGENDRE : 3^{ème} adjoint avec 14 voix et 1 bulletin blanc

Monsieur le maire a lu la charte de l' élu local et a invité le conseil municipal à se prononcer sur la composition des commissions

DELIBERATIONS PRISES

1. Fixation du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

2. Composition des commissions

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de M. le maire de créer quatre commissions municipales, dont le nombre de membres est fixé conformément au tableau ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

Commission finances et économie

Responsable : Xavier PROUTEAU

Membres : Valérie JOLLY, Frédéric GUILLON, Sylvain GAUTIER, Laetitia PIPAR, Annabelle PICARD, Frédérique TEXIER, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, André BEAUGENDRE

Commission urbanisme, patrimoine, voirie et environnement

Responsable : André BEAUGENDRE

Membres : Sylvain GAUTIER, Bruno GUILLET, Emmanuel VALOT, Cyrille CHAUVET, Laetitia PIPAR

Commission des affaires scolaires, périscolaires et jeunesse

Responsable : Dominique LEFRANC-QUEFFURUS

Membres : Chrystelle PREAULT, Laëtitia CHATRY, Laurent PREAULT, Annabelle PICARD et Cyrille CHAUVET

Commission information, vie associative et culturelle

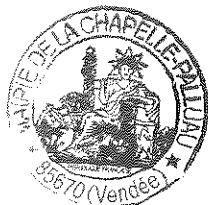
Responsables : Valérie JOLLY

Membres : Chrystelle PREAULT, Bruno GUILLET, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Frédérique TEXIER, Emmanuel VALOT et Frédéric GUILLON

INFORMATIONS DIVERSES

- réunion de la commission des affaires scolaires, périscolaires et jeunesse le mercredi 27 mai à 18h30
- prochaines réunions du conseil municipal : samedi 06 juin à 10h et mercredi 17 juin à 20h30

Séance levée à 12h15



Le maire : Xavier PROUTEAU